

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 8

Nombre de votants : 12

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 28 janvier 2025, s'est réuni le 6 février 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-01

Etaient excusés (8) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noel DARGOUGE, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Nathalie MESTRE (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), et Anne-Marie OSWALD

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 13/02/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Adhésion 2025 UNCCAS

Considérant que l'UNCCAS a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen ;

Considérant que l'adhésion à l'UNCCAS permet d'accéder à de nombreuses ressources ;

Considérant qu'en 2025, pour le CIAS Terres du Haut Berry, le montant de l'adhésion est de 930,39 € ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- **D'approuver l'adhésion du CIAS Terres du Haut Berry à l'UNCCAS pour l'année 2025**
- **D'imputer la dépense au budget du CIAS, article 6281**

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe

DRUNAT

Date de signature : 07/02/2025

Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 8

Nombre de votants : 12

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 28 janvier 2025, s'est réuni le 6 février 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-02

Etaient excusés (8) : Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noel DARGOUGE, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Nathalie MESTRE (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), et Anne-Marie OSWALD

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 13/02/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Convention 2025 « C'est Possible Autrement » pour les Ateliers du Savoir

Considérant que l'association C'est Possible Autrement (CPA) propose une guidance pédagogique et la formation des formateurs bénévoles de l'Atelier Des Savoirs « Terres du Haut Berry » contre une participation financière en fonction du nombre d'heures de formation et de guidance réalisé.

Considérant que le projet de convention 2025 prévoit 15 heures de guidance pédagogique et de formation pour un montant de 87 €/h soit 1 305 €.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

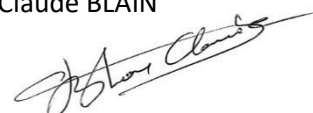
- **D'approuver la convention de partenariat ci-jointe, passée entre le CIAS et l'association « C'est Possible Autrement » pour l'année 2025**
- **D'approuver la participation financière versée par le CIAS pour 15 heures de guidance pédagogique et de formation à hauteur de 87€/heure soit 1 305 €**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents**
- **D'imputer la dépense au budget 2025 du CIAS, article 6184**

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 07/02/2025
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 8

Nombre de votants : 12

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 28 janvier 2025, s'est réuni le 6 février 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-03

Etaient excusés (8) : Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noel DARGOUGE, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Nathalie MESTRE (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), et Anne-Marie OSWALD

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 13/02/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**Approbation de l'adhésion de l'UDAF du Cher aux conventions cadre de fonctionnement
des France Services Terres du Haut Berry**

Vu les labellisations des structures France Service des Terres du Haut Berry implantées aux Aix d'Angillon, Henrichemont et St-Martin-D'Auxigny,

Considérant la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025 d'une permanence mensuelle sur rendez-vous d'une conseillère de l'UDAF du Cher (Union Départementale des Associations Familiales) sur chacun des sites France Services des Terres du Haut Berry (Les Aix d'Angillon, St-Martin-d'Auxigny et Henrichemont), à titre gratuit ;

Considérant qu'une convention définissant les conditions d'exercice de ces permanences a été transmise à l'UDAF le 13 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

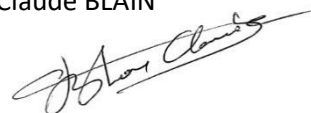
- d'approuver la convention cadre des France Services Terres du Haut Berry situées aux Aix d'Angillon, St-Martin-d'Auxigny et Henrichemont, passée entre l'UDAF du Cher et le CIAS Terres du Haut Berry à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an reconductible
- d'autoriser le Président à signer ladite convention UDAF

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 07/02/2025
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 8

Nombre de votants : 12

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 28 janvier 2025, s'est réuni le 6 février 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-04

Etaient excusés (8) : Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLEE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noel DARGOUGE, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Nathalie MESTRE (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), et Anne-Marie OSWALD

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 13/02/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Débat d'orientation budgétaire 2025

• **RAPPEL LÉGAL**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le rapport des orientations budgétaires doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

• **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : Entre Incertitudes internationales & Incertitudes politiques et économiques nationales**

Point sur la conjoncture française à début janvier 2025

Selon les chefs d'entreprise qui participent à notre enquête (environ 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 20 décembre et le 7 janvier), en décembre l'activité a peu évolué dans l'industrie et le bâtiment, et a continué de progresser dans les services marchands. En janvier, d'après les anticipations des entreprises, l'activité progresserait dans l'industrie et dans une moindre mesure dans le bâtiment, et ralentirait dans les services marchands. Les carnets de commandes sont jugés bas dans tous les secteurs de l'industrie, hormis l'aéronautique. Ils repartent à la baisse dans le bâtiment.

Notre indicateur d'incertitude fondé sur les commentaires des entreprises reste élevé dans les trois grands secteurs. Les réponses mettent surtout en avant le contexte politique et les incertitudes concernant les politiques économique et fiscale.

L'évolution des prix de vente reste modérée et proche de son rythme pré-Covid, en dépit d'un contexte de légère hausse des prix des matières premières selon les industriels. Les difficultés de recrutement reculent légèrement dans l'industrie, les services marchands et le bâtiment.

Sur la base des résultats de l'enquête, complétés par d'autres indicateurs, nous estimons, comme au mois précédent, que l'activité sous-jacente aurait continué de progresser légèrement au quatrième trimestre. Cela se traduirait par une stabilité du PIB par rapport au trimestre précédent, compte tenu du contrecoup de l'effet des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), estimé à - 0,2 point de PIB.

Source : Banque de France / Point sur la conjoncture française à début janvier 2025 / 13 janvier 2025

• **LE BUDGET CIAS THB RÉALISÉ EN 2024** (au 31/12/2024)

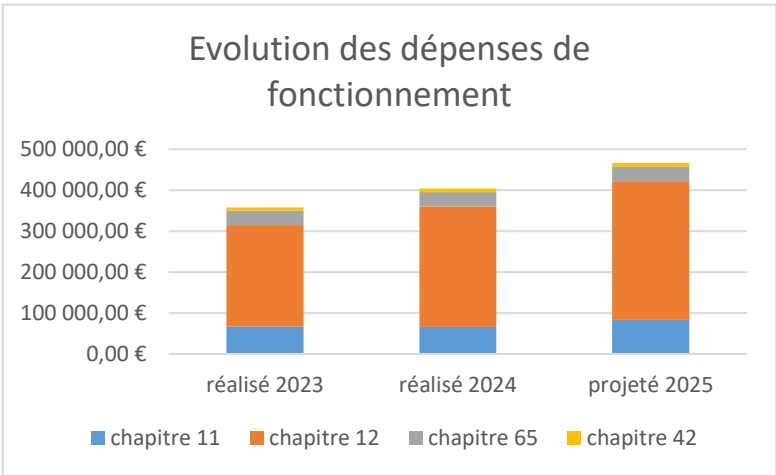
Le budget 2024 du CIAS a été mis en œuvre en conformité avec les axes qui avaient été définis et validés lors du Débat d’Orientation Budgétaire voté par le C.A du CIAS le 03/04/2024.

Pour rappel, ces grands axes étaient :

- Aide alimentaire : poursuite des modes et fréquences de distribution de l’Aide Alimentaire, en prenant compte des baisses de volume de livraison de la Banque Alimentaire 18 ;
- France Services : poursuite des développements de nouveaux partenariats permanenciers, organisation conjointe avec Bourges et Avord pour les Portes Ouvertes Nationales France Services, et mise en place d’ateliers à destination des usagers
- ABS : poursuite des commissions thématiques, et déploiement des actions (livret Séniors, Semaine Bleue, ateliers participatifs Aide Alimentaire, ateliers usagers en France Services...)
- Ateliers des Savoirs : dispositif déployé sur St-Martin-d’Auxigny et Les Aix d’Angillon ; ce sont au total 10 apprenants accompagnés par 6 bénévoles
- Habitat : début de l’OPAH (13 dossiers déposés)
- Mobilités : fin de l’étude Mobilités auprès du cabinet IMMERGIS, poursuite du point de location véhicules solidaires GAS18 aux Aix d’Angillon par l’intermédiaire de l’ADMR
- Autres actions de proximité : annulation du VISA GRETA faute de participants ; partenariat du service aux manifestations de la CdC (Printemps des Entreprises, stand de collecte alimentaire sur la Crazy Berry, ...)

• **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Budget CIAS Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projeté 2025
CHAPITRE 11 : Charges générales	66 496,66 €	65 708 €	83 212 €
CHAPITRE 12 : Charges de personnel	248 197,40 €	294 427 €	338 700 €
CHAPITRE 65 : Autres charges gestion courante	35 421,25 €	35 239 €	36 180 €
CHAPITRE 042 : Amortissements	7 838,00 €	8 400 €	8 400 €
Total dépenses de fonctionnement	357 953,31 €	403 774 €	466 492 €



ANALYSE 2024 :

CHAPITRE 11 : la stabilisation (-948,82 € / -1,4 %) du total des charges générales, entre 2023 et 2024, s’explique par :

- Une correcte estimation des dépenses Eau et Energie (ligne 60611 et 60612) ; comparativement aux augmentations du budget précédent
- Une juste application des clés de répartition des dépenses d’entretien et de maintenance des bâtiments entre services de collectivité (lignes 60611, 60612, 6156, 6161, 6262 et 6283)
- Le maintien des dépenses liées aux distributions d’aide alimentaire (lignes 60623 et 6228)
- Le report en 2025 des dépenses liées à l’édition du livret Séniors (ligne 6236 ; prévisionnel à 7 750 € / réalisé à 17,38 €)

CHAPITRE 12 : l’importante évolution des charges de personnels (+ 61 230, 30 € / + 24,7 %) entre les années 2023 et 2024, s’explique par la présence d’un agent supplémentaires dans les effectifs du CIAS (mise à disposition vers la CCTHB), les diverses augmentations de points d’indice, mais aussi la titularisation de 3 agents du service.

CHAPITRE 65 : Ce chapitre est resté identique à l’année 2023.

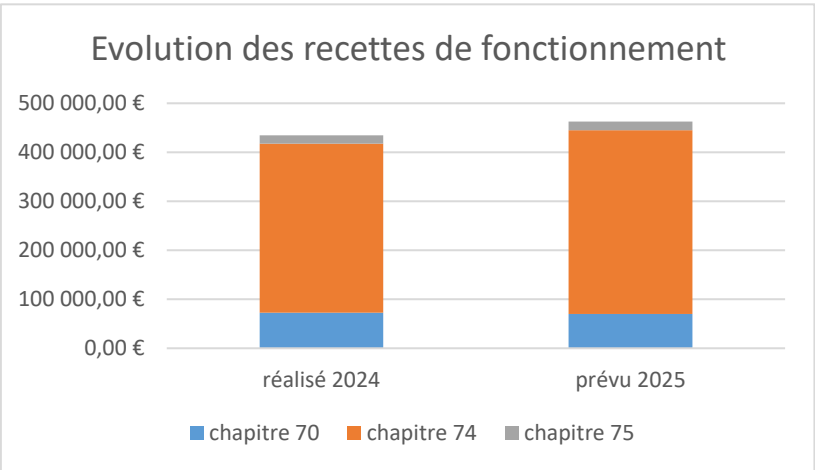
• **LES DÉPENSES D’INVESTISSEMENTS**

Le CIAS Terres du Haut Berry a investi dans un programme de protection des agents du service public, en installant des caméras factices et des boutons alarmes sur les France Services et Aide Alimentaire.

Budget CIAS	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projeté 2025
Total dépenses investissement	1 068,00 €	4 349,00 €	34 000 €

• **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Budget CIAS recettes de fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projeté 2025
74718 : France Services	106 151,28 €	125 000,00 €	140 000,00 €
7066 : Redevances et droit des services à caractère social (produits des ventes AA)	25 171,42 €	23 001,18 €	19 000,00 €
75 : Produits exceptionnels (dons)	17 100,00 €	17 100,00 €	18 000,00 €
70841 : -aux budgets annexes (mises à dispo)	12 601,76 €	49 494,59 €	51 000,00 €
7477 : Budget CdC (subvention d’équilibre)	190 000,00 €	220 000,00 €	230 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	361 517,01 €	434 595,77 €	458 000,00 €



• **RESSOURCES HUMAINES**

En 2024, le CIAS Terres du Haut Berry a compté 9 agents, soit 7,88 Equivalent Temps Plein, répartis comme suit : 1 responsable de service CIAS ; 7 animatrices intervenant sur France Services, dont 5 à temps partiel ou partagé, et 2 agents à temps partagé sur l’aide alimentaire, auquel il convient d’ajouter un agent à temps complet entièrement mis à disposition de la CCTHB (service Support)
L’équipe du CIAS a donc compté un agent de plus en 2024.

Grade	Catégorie	Tps de travail (en /35)	Tps de travail (en ETP)
Agent social Julie	C	35/35	1
Agent social Salomé	C	35/35	1
Adjoint administratif Marina	C	35/35	1
Adjoint administratif Laurence	C	35/35	1
Adjoint administratif (***) Véronique	C	35/35	1
Adjoint administratif pp 2 ^{ème} classe Delphine (temps partiel)	C	28/35	0,80
Adjoint administratif (*) Aurore (temps partagé Environnement – Technique)	C	24/35	0,69
Attaché Manuel	A	35/35	1

(*) mise à disposition 11/35e vers la CCTHB depuis le 01/09/2020
(***) mise à disposition 35/35e vers la CCTHB depuis le 01/01/2024

Des agents de la CCTHB sont également intervenus sur le CIAS

Grade	Catégorie	Tps de travail (en /35)	Tps de travail (en ETP)
Adjoint administratif (**) Marie (temps partagé Support)	C	13.5/35	0,39

(**) mise à disposition 13.5/35e depuis la CCTHB depuis le 01/10/2021

- La durée effective du temps de travail était de 35h30 semaine en 2023.
- Il n’y a pas d’heures supplémentaires rémunérées ni d’avantages en nature.
- Masse salariale 2024 : 309 427,70 €
- Projection 2025 : 338 700,00 €

• **LE BUDGET CIAS THB PROJETÉ POUR 2025**

Le budget 2025 du CIAS THB, est ainsi élaboré. Il intègre la reconduction et la poursuite des actions mises en œuvre les années précédentes ainsi que le déploiement de projets nouveaux :

- Aide alimentaire : poursuite des modes de fonctionnement et fréquences de distribution en prenant en compte les baisses de livraison de la Banque Alimentaire, la dénonciation de la convention de partenariat avec la commune d’Ivoy-le-Pré pour ses habitants bénéficiaires, et une réflexion à venir sur les tarifs des colis alimentaires distribués

- France Services : les permanences OPAH et ADIL se poursuivront, et l'UDAF devrait devenir un nouveau partenaire ; et le déploiement des ateliers France Services à destination des usagers accélérera
 - o en dépenses : une forte augmentation de la masse salariale est prévue par rapport à 2024 (+ 44 273 €) pour couvrir les différentes augmentations (NBI, régime indemnitaire, CIA, GVT, charges salariales)
 - o en recettes : augmentation de la subvention forfaitaire de 5 000 € par site France Services (valorisation à 45 000 € par site).
- ABS CIAS THB 2020 – 2026 : poursuite des groupes de travail thématique ; et déploiement des actions préconisées
- A.D.S (Ateliers Des Savoirs) : recherche de bénévoles pour un déploiement du dispositif sur Henrichemont
- Actions numériques de proximité : recherche d'actions à déployer avec le GRETA sur le territoire
- Actions mobilités : création d'une page Mobilités sur le site internet de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

• **GESTION DE LA DETTE :**

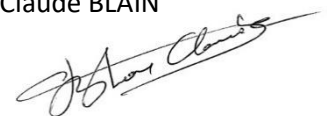
Le CIAS n'a contracté aucun emprunt. Les perspectives envisagées dans les années futures ne laissent pas entrevoir une mobilisation d'emprunt pour financer des investissements. Pour information, ce type d'opération devra recourir à l'accord du conseil communautaire qui devra donner un avis conforme à la délibération prise par le Conseil d'administration du CIAS sur une éventuelle mobilisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 07/02/2025
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN





FEUILLET DE CLÔTURE
Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Terres du Haut Berry

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025

Etaient présents (11) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (8) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noel DARGOUGE, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Nathalie MESTRE (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), et Anne-Marie OSWALD

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA SÉANCE :

- n° de-2025-01 : Adhésion UNCCAS 2025
- n° de-2025-02 : Convention 2025 CPA au titre des Ateliers des Savoirs
- n° de-2025-03 : Approbation de l'adhésion de l'UDAF du Cher aux conventions cadre de fonctionnement des France Services Terres du Haut Berry
- n° de-2025-04 : Débat d'orientation budgétaire 2025

La Vice-Présidente,

Christelle PETIT

Le secrétaire de séance,

Claude BLAIN